

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du
2 mars 2010

Le deux mars deux mil dix à 20 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine ROQUIGNY, Maire, à la suite de la convocation adressée le 25 février 2010 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents :

M PESQUET M GODART, M COIFFIER
Mme BELLEC, Mme FRANSSSEN M HANTZBERG
Mme HUET M THIERRY M TONNELE

Absents excusés :

Mme LEGOUEST avec pouvoir à M GODART
M BOULAIS avec pouvoir à Mme ROQUIGNY
M HERVE avec pouvoir à M PESQUET
Mme LION.

M PESQUET élu secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès verbal de la réunion précédente, Madame le Maire propose les délibérations suivantes :

Après la présentation, par Monsieur D. Pesquet, président du conseil municipal, des comptes administratifs 2009 et des comptes de gestion 2009 du receveur municipal,

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve par chapitre, le compte administratif 2009 et le compte de gestion 2009 du receveur municipal.**

COMMUNE	Fonctionnement	dépenses	523 224.95
		Recettes	585 255.15
	Excédent		62 030.20
	Investissement	dépenses	73 438.15
		Recettes	119 670.43
	Excédent		46 232.28

A la suite des explications budgétaires de Monsieur H. Godart,

*** le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des résultats 2009 dans le budget primitif 2010 de la COMMUNE**

L'excédent de fonctionnement 2009, soit 62 030.20 est affecté au budget primitif 2010 à

:

L'article R 002 en fonctionnement : 25 000
L'article R 1068 en investissement : 37 030.20

L'excédent d'investissement 2009, soit 46 232.28 est affecté au budget primitif 2010 à :

L'article R 001 en investissement : 46 232.28

Madame le maire rappelle l'engagement de l'équipe à ne pas augmenter les taxes communales et leur propose de les voter, inchangées.

*** le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour l'année 2010 :**

TH Taxe d'Habitation	9.57 %
TF Taxe Foncière	17.88 %
TFNB Taxe Foncière Non Bâti	50.00 %

*** le conseil municipal, à l'unanimité, vote les cotisations 2010 –article 6281-**

EIE	947
CAUE	100.38
Mission locale	1 065.96
Association des Maires	235.53

*** le conseil municipal, à l'unanimité, vote les contributions 2010 –article 6554-**

CREA	9 347
CES (syndicat Collèges)	2 905
SILG (syndicat Lycée)	5 632
Halte crèche-garderie	2 616

*** le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations –art: 6574-**

Danse de la Poterie	1 100
Entente bouliste	800
ACLACQ	1 500
ASCY	1 230
Théâtre et Musique	1 500

*** le conseil municipal, à la majorité, attribue la subvention à l'ASSMOQUE : 600 € -12 pour, C. Bellec membre de l'association ne prend part au vote –**

*** le conseil municipal, à la majorité attribue la subvention pour QLP Animation 800 €. - 8 voix pour, 3 abstentions C. Huet, C. Bellec, D. Hantzberg- 2 membres de l'association ne participent pas au vote : C Legouest, E. Boulais.**

Pour la présentation des IAT (indemnité d'administration et de technicité) les personnels se retirent. Après quelques minutes de concertation, et le retour du personnel, le conseil municipal reprend son cours.

*** le conseil municipal à la majorité -11 voix pour et 2 voix contre, D. Hantzberg, C. Huet-**

- décide qu'aucune IAT ne sera attribuée à l'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en longue maladie.

-vote les indemnités d'administration et de technicité à :

1 adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	coefficient 2.5
2 adjoints techniques territoriaux de 2 ^{ème} classe	coefficient 1
1 adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	coefficient 2.4
1 adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	coefficient 2.5
1 ASEM	coefficient 1.6
3 adjoints techniques territoriaux de 2 ^{ème} classe	coefficient 1.6
1 contrat pour remplacement de titulaire	coefficient 1
1 contrat ASEM	coefficient 1

--Le paiement sera effectué par semestre (juin-novembre) pour les agents en poste.
-- l'IAT sera versée mensuellement en temps de présence, pour le contrat de remplacement de titulaire
-- l'IAT sera versée une fois en juin, pour le contrat de remplacement d'ASEM.

* le conseil municipal, à la majorité -11 voix pour, 2 voix contre C. Huet, D. Hantzberg- approuve le budget primitif communal 2010 :

Fonctionnement équilibré	560 724.56
Investissement équilibré	182 708.73

De nombreuses demandes de subventions sont à effectuer afin de réaliser les travaux budgétés dans cet exercice 2010.

* le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander à la Préfecture, une subvention pour :

- les travaux de réhabilitation et de mise aux normes, concernant :
Le chauffage, montant HT 12 980 € ET l'électricité, montant HT 22 865.67 € de l'église
- l'aménagement du cimetière, montant HT 7 957.35 €

* le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander au Conseil Général, une subvention pour la réhabilitation et la mise aux normes du chauffage de l'église, montant des travaux HT 12 690 €

* le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander à la C R E A -Communauté de l'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe- le Fonds d'Aide à l'Aménagement en complément des autres subventions demandées par ailleurs, sur des montants HT de :

- mise aux normes de la plomberie 6 290 € ET réhabilitation des toitures de préaux, du groupe scolaire : 13 482.82 €
- réparation isolation salle de l'Europe : 806.60
- réhabilitation du chauffage de l'église : 12 690 €
- mise aux normes de l'électricité de l'église : 22 865.67 €
- achat de tondeuse à gazon : 1 078.60 €
- fourniture et pose d'un ossuaire, d'un caveau provisoire et l'aménagement d'un espace cinéraire, reprise de concessions au cimetière : 7 957.35 €
- changement de place de compteur à eau, achat jardinières et fixations, équipement et aménagement du terrain de foot, filet brise vent, arbres : 5 300 €
- transformateur EDF pour la rue du Fresnay : 3 634.26 €
- voirie rue du Château : 20 258 €
- signalisation : 6 307 €

Après la présentation des documents par Madame le Maire,

*** Le conseil municipal, à la majorité- 11 voix pour, 2 abstentions C. Bellec, D. Hantzberg- approuve par chapitre, le compte administratif 2009 et le compte de gestion 2009 du receveur municipal du CCAS**

Fonctionnement	dépenses	5 281.02
	recettes	11 082.33
	Excédent	5 801.31

*** le conseil municipal, à la majorité, 12 voix pour, 1 abstention C. Bellec- vote l'affectation de l'excédent 2009, soit 5 801.31, à l'article R 002 en fonctionnement du budget primitif 2010.**

*** le conseil municipal, à la majorité -12 voix pour, 1 abstention C. Bellec- approuve le budget primitif 2010 du CCAS,**

Fonctionnement équilibré : 6 801.31

La commune peut prétendre encore cette année à l'Assistance Technique de l'Etat fournie par Solidarité et pour l'Aménagement du Territoire (ATESAT) ; Madame le Maire propose de reconduire cette convention, pour l'année 2010 seulement, la CREA pourrait être le prochain interlocuteur ensuite.

*** le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention ATESAT pour l'année 2010.**

Lors de la dernière réunion de conseil il avait été omis de désigner les délégués au syndicat intercommunal pour l'étude et la programmation d'une crèche halte garderie. Madame le Maire propose sa candidature de titulaire et C Legouest, celle de suppléante.

*** le conseil municipal, à la majorité -11 voix pour, 1 voix contre D. Hantzberg, 1 abstention C. Bellec- désigne les délégués au syndicat intercommunal pour l'étude et la programmation d'une crèche halte-garderie :**

C. Roquigny	titulaire
C. Legouest	suppléante

La commission locale d'évaluation des "transferts de charges" à la C.A.R. était représentée par P. Coiffier. En raison de la modification des statuts de la C R E A,

*** le conseil municipal, à l'unanimité, désigne P. Coiffier, représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des "transferts de charges" à la C R E A .**

Les maires du Plateau Est réunis ont décidé de relancer le projet "piscine". Après avoir étudié différents scénarii, ils s'orientent vers un projet de taille raisonnable : bassin de 25 mètres, petit bassin d'apprentissage, bassin de balnéothérapie, hammam, sauna et salle de fitness comme il en existe dans des collectivités de taille équivalente. En raison de la haute exigence technique et de l'expérience nécessaire, cet ensemble serait confié à un concessionnaire unique responsable du financement et des conception, construction, maintenance et gestion des équipements et personnels. la participation des acteurs publics/ privés serait sollicitée et les subventions adéquates demandées. Les communes auraient à verser à l'issue de la construction une annuité comprenant à la fois la couverture de l'investissement et du fonctionnement. En cas de forte fréquentation, une part des bénéfices serait reversée aux communes engagées dans l'opération.

Dans un souci de transparence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à poursuivre les investigations dans ce sens, en se prononçant sur la pertinence d'un tel projet.

*** le conseil municipal, à la majorité -2 voix contre, C. Bellec, H. Godart, 1 abstention C. Legouest, 10 voix pour- encourage les maires du Plateau Est à poursuivre les investigations pertinentes ci-après :**

un projet de taille raisonnable : bassin de 25 mètres, petit bassin d'apprentissage, bassin de balnéothérapie, hammam, sauna et salle de fitness comme il en existe dans des collectivités de taille équivalente. En raison de la haute exigence technique et de l'expérience nécessaire, cet ensemble serait confié à un concessionnaire unique responsable du financement et des conception, construction, maintenance et gestion des équipements et personnels.

La participation des acteurs publics/ privés serait sollicitée et les subventions adéquates demandées. Les communes auraient à verser à l'issue de la construction une annuité comprenant à la fois la couverture de l'investissement et du fonctionnement. En cas de forte fréquentation, une part des bénéfices serait reversée aux communes engagées dans l'opération.

Le spectacle "Trom'paint" se produira à la salle de l'Europe pour les scolaires de Quévreville le 25 mars 2010. La mise à disposition de ce local, à titre gracieux, est validée par la signature d'une convention avec la CREA organisatrice des Transeuropéennes.

*** le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de l'Europe pour le spectacle des Transeuropéennes "Trom' Paint" du 25 mars 2010, avec la CREA.**

De nouvelles numérotations des propriétés mises en vente pour construction, sont à valider.

*** le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les numérotations de propriétés suivantes :**

Terrain de Monsieur Frédéric RIGAUX	9bis rue de la Forge
Terrain des consorts MUSI	1bis Grande Rue
Terrain de Monsieur Etienne LEDUCQ	8 rue de la Vieille Côte

Questions diverses

Le Permis de Construire du lotissement prévu rue du Fresnay est en cours d'examen par le DDTM (anciennement DDE). Un collectif de six riverains s'est manifesté : la proximité de ces constructions leur pose problème.

Les bornes jaunes sur les bas côtés de la RD 95, (en réponse à la demande de C Bellec), représentent un bornage effectué, en vue d'expropriation ou de vente de terrains, au profit du Département dans le cadre d'un nouveau tracé de la RD 95. La première phase de travaux concernera l'aménagement du virage avant le premier rond point de Franqueville St Pierre, en 2011.

P. Tonnelé fait part d'une action en soutien des emplois de la région, le 10 mars à 17 h ; départ du Super U vers Pont de l'Arche.

Madame le Maire fait le tour de table pour l'agenda des élections et la présence au bureau de vote les 14 et 21 mars de trois élus, dont un adjoint, par tranche horaire.

Monsieur Potier, habitant de Quévreville, fait part du mauvais stationnement sur la rue du calvaire, en raison des travaux d'aménagement des locaux près du cabinet médical. Un arrêté sera pris rapidement par Madame le Maire.

La séance est levée à 22 h 30.